



Le potamot crépu (*Potamogeton crispus*)

Le potamot crépu est une plante aquatique submergée et enracinée dans le substrat aquatique, poussant jusqu'à 4 m de profondeur. Ce n'est pas une algue !

Il n'est pas toxique et se développe naturellement dans l'eau et forme des herbiers : il n'y a pas de danger pour la baignade !

Le potamot crépu peut tolérer une grande variété de milieux et de climats. On peut le retrouver dans les estuaires, les lacs, les rivières, les étangs et même les fossés. Il tolère les grands écarts de température et se développe particulièrement dans des eaux ayant une teneur élevée en nutriments, turbides, alcalines et/ou calcaires.

Les herbiers aquatiques

Les herbiers aquatiques sont des formations végétales composées de plantes à fleurs. Enracinés dans le lit de la rivière, ils disparaissent presque totalement en hiver, et se développent au cours de l'été.

Au cours du Viaur, on rencontre principalement des herbiers composés de la renoncule en pinceau, de la renoncule aquatique, ainsi que du potamot crépu, comme ici au pont de Cirou.



Pourquoi préserver les herbiers ?

Les herbiers aquatiques constituent un maillon essentiel de l'écosystème aquatique du Viaur. Ils filtrent l'eau et emmagasinent les polluants, en particulier les nitrates et le phosphore responsables du phénomène d'eutrophisation. Par le phénomène de photosynthèse, ils enrichissent le milieu aquatique en oxygène et offrent des zones d'abris, de camouflage, de nourrissage et de reproduction pour la faune aquatique (poissons, insectes...). Ces herbiers ne sont ni « sales », ni dangereux ; bien au contraire, ils contribuent à la bonne santé de la rivière et donc, indirectement, au maintien des usages comme la baignade.

**Pour toute information complémentaire,
contactez :**

EPAGE *Viaur*

Tel : 05.65.71.12.64 - contact@epage-viaur.com

 epage-viaur.com

 EPAGE VIAUR

 @epageviaur



Cofinancé par
l'Union européenne

